

Grille tarifaire 2026-2027
Pôle Enseignement Artistique

| Type de parcours | PARCOURS SENSIBILISATION & PARCOURS AMATEURS | | PARCOURS COMPLET | |
|-------------------------------|--|--|---|--|
| NOM DE L'ACTIVITÉ | PRATIQUES COLLECTIVES Une activité au choix parmi : Orchestres - Chœurs - Ensembles instrumentaux - Formation musicale seule - Technique vocale - Ateliers chansons | Une activité au choix parmi : ARTS PLASTIQUES ÉVEIL INITIATION ATELIER PARENTS/ENFANTS* DANSE ADOS/ADULTES <i>(1 cours par semaine)</i> | DANSE <i>(2 cours par semaine et atelier compris dans le tarif)</i> | MUSIQUE <i>(Instrument - Formation Musicale - 2 pratiques collectives max)</i> |
| Tarif selon quotient familial | A (grand collectif) | B (petit collectif) | C (collectif) | D (collectif et individuel) |
| 0 à 349 | 60 € | 69 € | 90 € | 117 € |
| 349,01 à 446 | 66 € | 87 € | 138 € | 159 € |
| 446,01 à 560 | 69 € | 90 € | 180 € | 201 € |
| 560,01 à 770 | 81 € | 102 € | 228 € | 270 € |
| 770,01 à 1011 | 90 € | 114 € | 270 € | 339 € |
| 1011,01 à 1300 | 102 € | 135 € | 312 € | 381 € |
| 1300,01 à 1650 | 114 € | 150 € | 351 € | 423 € |
| 1650,01 à 2000 | 129 € | 171 € | 381 € | 471 € |
| Plus de 2000,01 | 138 € | 192 € | 414 € | 513 € |
| Extérieur | 150 € | 249 € | 504 € | 600 € |

*NOUVEAUTE : *Atelier Parents/Enfants : inscription au semestre et facturé 50% du tarif B*

Réductions

Une réduction est accordée pour les usagers qui suivent plusieurs parcours ou pratiques collectives : le tarif plein est appliqué sur le 1^{er} parcours le plus élevé, puis une réduction de 20% est accordée sur chaque parcours supplémentaire.

Une réduction de 20% est appliquée pour :

- Les membres des Orchestres d'Harmonie d'Hennebont et d'Inzinzac-Lochrist
- Les élèves issus de l'Orchestre à l'école et au collège sauf sur tarif B et C durant les 2 premières années

TRIO..S

MUSIQUE - DANSE - ARTS PLASTIQUES

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

FACTURATION ET MODES DE PAIEMENT

L'inscription devient définitive à compter de la 3ème semaine de cours.

Pour toute inscription, la totalité des frais de scolarité est due sauf cas particuliers (cf. règlement intérieur).

Le quotient familial est calculé selon le nombre de parts mentionné sur l'avis d'imposition ou le document CAF/MSA transmis. Toute modification du quotient familial ne pourra être prise en compte que jusqu'au 30 septembre de l'année scolaire en cours.

Le règlement s'effectue par le service de gestion comptable de Lorient soit par :

- Prélèvement en une ou trois échéances selon les modalités choisies lors de l'inscription ;
- Facturation en une ou trois échéances selon les modalités choisies lors de l'inscription.

Cette facturation peut être réglée par :

- Carte bancaire (moyen de paiement privilégié) : directement en ligne sur le site sécurisé www.payfip.gouv.fr (ou via le QR code de votre avis des sommes à payer) ;
- Espèces ou carte bancaire auprès de buralistes ou partenaires agréés dans la limite de 300€

(liste consultable sur <https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>) ;

- Chèque ou chèque vacances auprès du service de gestion comptable de Lorient

Les familles bénéficiaires des CAF AZUR peuvent utiliser leur forfait passion.